

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / MME. SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET** : Participation à l'étude de programme local de l'habitat (PLH) 2016-2021 de la Communauté d'Agglomération "Arles-Crau-Camargue-Montagnette"

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'octroyer à la Communauté d'Agglomération « Arles-Crau-Camargue-Montagnette », une subvention de 18 290 € pour accompagner le financement de son étude de programme local de l'habitat (PLH) 2016-2021.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 65, fonction 72, nature 65738 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**